

RÈGLEMENT LABEL TERRADANSE



PRÉAMBULE

La FFDanse lance cette année le **Label TerraDanse**. Il certifie les structures de danse adhérentes qui ont intégré l'écoresponsabilité, dans plusieurs aspects de leur activité. Ce label valorise l'engagement et les efforts entrepris, par les structures volontaires, en faveur de la préservation de l'environnement.

Il s'inscrit au sein de l'engagement continu de la FFDanse pour le développement durable, afin de faire de la danse une pratique plus respectueuse de l'environnement et d'accompagner nos parties prenantes, vers un horizon plus écoresponsable.

Selon leur niveau d'avancement dans leur engagement, les structures peuvent obtenir le label TerraDanse avec l'une des trois mentions suivantes :

BRONZE	Premiers pas dans l'écoresponsabilité
ARGENT	Pratiques durables avancées
OR	Excellence écoresponsable

ARTICLE 1 - DÉFINITION

Le Label TerraDanse, créé et coordonné par la FFDanse, certifie l'engagement écoresponsable des structures de danse.

ARTICLE 2 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Sont éligibles les structures adhérentes de la FFDanse qui auront rempli les critères d'évaluation ci-après (cf. Article 6 Critères de délivrance du label ; Annexe 1 Grille d'évaluation).

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE CANDIDATURE

Pour candidater au label, un dossier est à constituer. Une fois rempli, il est à retourner par mail à l'adresse suivante : ecoresponsabilite@ffdanse.fr.

ARTICLE 4 - CALENDRIER

Les candidatures seront ouvertes au cours de deux sessions : de février à avril et de septembre à novembre. Les dossiers seront à transmettre par mail au cours de l'une de ces sessions.

Un accusé de réception sera adressé aux candidat.e.s sous 5 jours ouvrés.

Les résultats seront communiqués deux journées particulières : les résultats de la première session seront communiqués le 5 juin (Journée mondiale de l'environnement) et ceux de la seconde, le 8 décembre (Journée mondiale du climat).

ARTICLE 5 - PROCÉDURE

Les structures volontaires proposent leur dossier de candidature auprès de la FFDanse.

Une fois réceptionnés, les dossiers seront évalués par un jury constitué d'élus.e.s, de salarié.e.s et de volontaires de la FFDanse.

Les candidatures seront examinées sur la base d'un barème à trois niveaux (cf. Annexe 1), et les critères exprimés dans le règlement.

ARTICLE 6 - CRITÈRES DE DÉLIVRANCE DU LABEL

Le label est délivré sur l'évaluation des dossiers de candidature (formulaire et pièces justificatives), à partir d'une grille d'évaluation articulée autour de quatre axes :

- Gouvernance durable
- Mobilités vertes
- Recyclage et revalorisation des équipements
- Gestion des ressources, numérique et achats responsables

Pour les structures organisatrices de manifestations, un cinquième critère s'ajoute évaluant la durabilité des événements organisés.

Sur la base de la grille d'évaluation ci-après, les dossiers seront évalués et obtiendront l'un des trois niveaux de labellisation, selon la note obtenue.

6-1- CRITÈRES OBLIGATOIRES

L'obtention du Label TerraDanse est conditionné à dix critères obligatoires. Les structures qui n'auront pas mis en oeuvre ces dites mesures seront inéligibles à l'obtention du label, qu'importe la note finale obtenue.

6-1- BARÈME ET NIVEAUX

Sur la base de la grille d'évaluation ci-après, les dossiers seront évalués et selon la note obtenue obtiendront l'un des trois niveaux du label. Chaque critère compte pour 1 point. Les structures ayant obtenu une note entre 10 et 13 se verront décernés le label TerraDanse mention Bronze.

Les structures ayant obtenu une note entre 14 et 16 se verront décernés le label TerraDanse mention Argent.

Les structures ayant obtenu une note entre 17 et 19 se verront décernés le label TerraDanse mention Or.

ARTICLE 7 - DURÉE DE LABELLISATION ET RENOUVELLEMENT

Le label TerraDanse est **délivré pour une durée de trois ans**. Chaque année, les structures labellisées seront invitées à transmettre à la FFDanse un retour d'expérience, afin de faire part des actions écoresponsables en cours, mais aussi des difficultés rencontrées et des besoins éventuels.

Des actions de communication sont prévues afin de mettre en valeur l'engagement des structures labellisées et volontaires.

Afin de renouveler la labellisation, un nouveau dossier est à constituer, et transmettre à la FFDanse, selon les mêmes modalités que pour les primo-candidats.

ARTICLE 8 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS ET DÉTENTEURS DU LABEL

Les candidats au label TerraDanse s'engagent à fournir des déclarations honnêtes et transmettre des pièces justificatives exactes.

Les détenteurs du label s'engagent à utiliser le label de manière responsable. La FFDanse se réserve le droit de retirer le label à toute structure ne respectant pas ces engagements ou utilisant le label de façon inappropriée.

Les structures labellisées auront à s'efforcer de maintenir les standards écoresponsables promus par le label.

Annexe 1 : Grille d'évaluation

GOUVERNANCE DURABLE

		Avez-vous effectué cette action ?
Critères Bronze (Obligatoires)	Formaliser dans un document les principes, engagements et/ou actions écoresponsables de la structure et désigner un.e référent.e écoresponsabilité.	Oui ☐ Non ☐
	Organiser au moins une action de sensibilisation à l'écoresponsabilité à destination des danseur.euse.s.	Oui ☐ Non ☐
	Réduire le nombre d'impressions et transitionner vers l'administratif numérique.	Oui ☐ Non ☐
Critère Argent	Au moins 80% des danseur.euse.s et bénévoles de la structure sont sensibilisé.e.s à l'écoresponsabilité.	Oui ☐ Non ☐
Critère Or	Etablir un bilan de son impact carbone et adopter des mesures d'amélioration pour l'année suivante.	Oui ☐ Non ☐

MOBILITÉS VERTES

		Avez-vous effectué cette action ?
Critères Bronze (Obligatoires)	Au moins 50% des déplacements des danseur.euse.s vers le lieu de pratique ou les compétitions en mobilités douces (transports en commun, vélo, covoiturage...).	Oui ☐ Non ☐
	Informar les publics sur les lignes de transports/parkings vélos disponibles afin de promouvoir l'accès au site avec des mobilités douces.	Oui ☐ Non ☐
Critère Argent	Au moins 75% des déplacements des danseur.euse.s vers le lieu de pratique ou les compétitions en mobilités douces.	Oui ☐ Non ☐
Critère Or	100% des déplacements des danseur.euse.s vers le lieu de pratique ou les compétitions en mobilités douces.	Oui ☐ Non ☐

RECYCLAGE ET REVALORISATION DES ÉQUIPEMENTS

		Avez-vous effectué cette action ?
Critères Bronze (Obligatoires)	Mettre en place au moins 3 mesures pour limiter les déchets (ex: affiche pour sensibiliser, promouvoir la gourde au lieu de la bouteille d'eau en plastique, éviter les gobelets en plastique...).	Oui ☐ Non ☐
	Installer des poubelles de tri.	Oui ☐ Non ☐
Critère Argent	Organiser une braderie en ligne/physique afin d'œuvrer en faveur de l'économie circulaire et revaloriser les articles inutilisés.	Oui ☐ Non ☐
Critère Or	Au moins 1 projet écoresponsable en partenariat avec une ou des association.s/entreprise.s écoresponsable.s.	Oui ☐ Non ☐

GESTION DES RESSOURCES, NUMÉRIQUE ET ACHATS RESPONSABLES

		Avez-vous effectué cette action ?
Critères Bronze (Obligatoires)	Diminuer l'utilisation des ressources en eau.	Oui ☐ Non ☐
	Diminuer l'utilisation des ressources en électricité.	Oui ☐ Non ☐
	Privilégier une communication numérique (réseaux sociaux, QR Code...) aux flyers papiers.	Oui ☐ Non ☐
Critère Argent	Effectuer au moins un achat de matériel reconditionné, écoconçu ou de seconde main.	Oui ☐ Non ☐
Critère Or	Remplacer les éclairages par des LED ou des ampoules à basse consommation.	Oui ☐ Non ☐

Sont concernées par la section suivante seulement les structures de danse organisant des évènements.

MANIFESTATION ÉCORESPONSABLE		Avez-vous effectué cette action ?
Critères Bronze (Obligatoires)	Installer des poubelles de tri sur le site de l'évènement.	Oui ☐ Non ☐
	Faire le choix d'une communication responsable (campagnes numériques plutôt que flyers et supports papier, éviter les goodies plastique).	Oui ☐ Non ☐
	Adopter une politique « 0 gaspillage alimentaire ».	Oui ☐ Non ☐
Critère Argent	Organiser un temps de sensibilisation (lors d'une manifestation organisée par la structure.	Oui ☐ Non ☐
Critères Or	Choisir un sponsor/partenaire écoresponsable.	Oui ☐ Non ☐
	Etablir un bilan de son impact carbone (ex. via Coach climat) et des mesures d'amélioration pour l'année suivante.	Oui ☐ Non ☐

Annexe 2: Les outils d'accompagnement de la démarche écoresponsable

Les outils fédéraux

- Un modèle de charte écoresponsable à personnaliser.
- Des affiches écogestes à imprimer (Affiches de sensibilisation au tri sélectif, ainsi qu'à l'économie des ressources en eau, en électricité).
- Retrouvez dans l'Extranet (Boîte à outils > Organisation d'évènements > [Section « Ecoresponsabilité »](#)) et sur la page « [Ecoresponsabilité](#) » du site internet, des guides pratiques (avec des exemples d'actions à mener) et des tutoriels.

Autres outils

- Pour estimer et réduire les émissions de CO2 de votre évènement : [Coach Climat Evènement](#)
- Pour en savoir plus sur l'Évènementiel responsable : [Évènementiel responsable | Le site de la communication responsable](#)